



# Entente Sportive de Pornichet

FONDEE EN 1940

FOOTBALL

FFF N° 501945

**Christian ROUSSEAU**  
2, Allée des Pinsons  
44500\_La Baule  
Tél : 06 29 57 74 52  
Mail : [chris\\_rousseau@orange.fr](mailto:chris_rousseau@orange.fr)

**BON DE PARTICIPATION**  
**AU VIDE GRENIER DU 16 JUIN 2019**  
Organisé par l'Entente Sportive de Pornichet

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....Nombre emplacement : .....

N° **Pièce d'Identité : (photocopie obligatoire)** : .....

Délivré-le : .....à : .....

Nature des objets à vendre : .....

- J'atteste ne mettre en vente aucun objet émanant de vol ou de recel
- J'accepte le règlement proposé par l'organisateur

Date : .....

Signature

« Lu et approuvé »

## Encaissements

Espèces

N° chèque ..... Banque ..... Montant. ....€

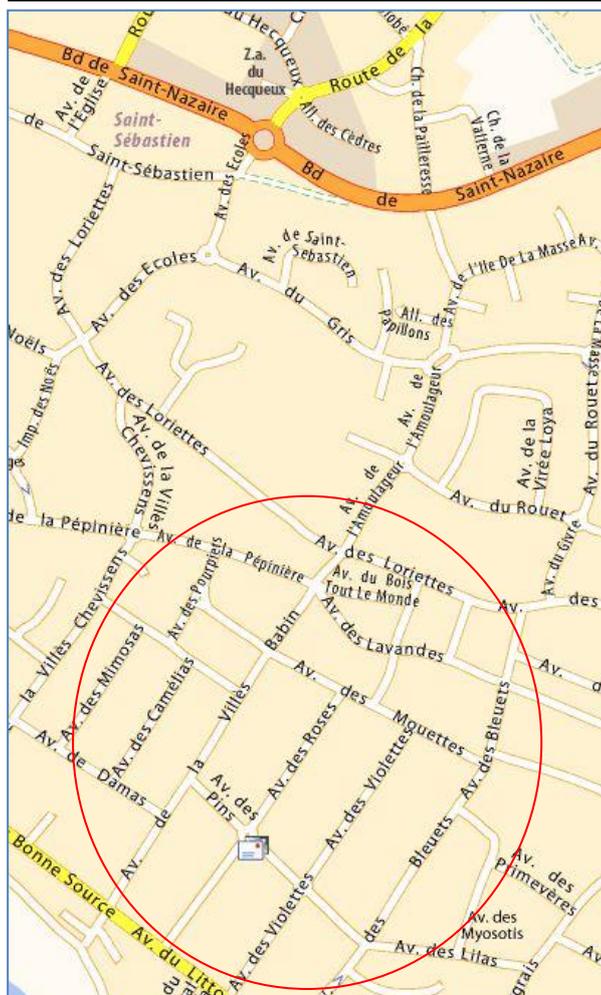
**NB :** Joindre une autorisation parentale pour les mineurs.

**Veillez retourner ce document signé à l'adresse ci-dessus, une photocopie de pièce d'identité et le chèque à l'ordre de l'ES Pornichet Football.**

### **REGLEMENT DU VIDE GRENIER**

1. Ce vide grenier est organisé par l'Entente Sportive de Pornichet Football
2. La gestion est assurée par l'Entente Sportive de Pornichet Football
3. Toute édition bénéficie d'une autorisation de la Mairie de Pornichet
4. Le vide grenier est ouvert à tous (particuliers, associations, artisans d'art, collectionneurs, professionnels inscrits au registre du commerce)
5. Une participation par emplacement est demandée lors de l'inscription
6. Tout emplacement est affecté par un tirage au sort lors de l'inscription
7. L'aire de vente se situe dans le quartier de Sainte Marguerite
8. L'ouverture ne se fait qu'à 7 H 00 pour le placement. Il est strictement interdit d'entrer dans l'enceinte du parc avant autorisation
9. L'installation sur le lieu de vente se fait entre 7 h 00 et 9 h 00
10. La vente au public est autorisée seulement de 9 h à 18 h 00. Chaque exposant doit veiller à emporter tous les invendus et laisser l'espace propre
11. Aucun véhicule ne devra rester dans l'enceinte du vide grenier
12. Les organisateurs ne fournissent aucun matériel d'exposition (établi, tables, chaises, ...)
13. Le vide grenier se déroule en plein air. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement même en cas d'intempéries
14. Les organisateurs interdisent toute tombola, pêche à la ligne et tous jeux payants dans l'enceinte du vide grenier et à proximité
15. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols et dégradations en tout genre
16. Les exposants s'engagent à respecter strictement toutes les consignes de sécurité qui peuvent leur être communiquées par les organisateurs et personnes mandatées à cet effet
17. Vu la loi du 30 novembre 1987, chaque exposant sera notifié sur le registre côté et paraphé par le Commissaire de Police. L'inscription est prise sous réserve d'acceptation de Monsieur le Préfet
18. Pas de STAND ALIMENTAIRE
19. L'emplacement est au tarif de 12 Euros pour une surface de 12 m<sup>2</sup>, soit 4m x 3m

Pornichet Quartier Sainte Marguerite



Plan vide grenier

